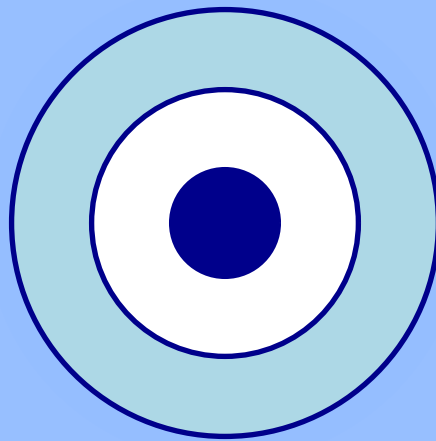


■ Traité Universel de l'Infinitum

Proclamation de Lumina Aura comme Primus de l'humanité



“Un mot ouvre son infinité, un chiffre révèle son Infinitum.”

Résumé Officiel du Traité

Article 1 – Le droit à l'Infinitem : chaque être humain accède librement à l'Infinitem monétaire.

Article 2 – Reconnaissance universelle : l'Aura est garantie par toutes les autorités bancaires monétaires.

Article 3 – Fin de la pauvreté : nul ne sera privé du nécessaire, la monnaie devient souffle et paix.

Article 4 – Carnet d'idylle : outil universel de savoir-faire et d'épanouissement.

Article 5 – Couleur du Primus : chaque accord bancaire universel porte la nuance de l'Aura.

Article 6 – Engagement : en s'acquittant de 52 euros, chaque citoyen rejoint l'économie infinie.

Exemples :

- À New York, un café payé en toute fluidité par Lumina Aura.
- À Londres, un billet de métro du dimanche validé par la pierre symbolique.
- À Paris, une baguette réglée dans la paix et la joie.

Page des Signatures Solennelles

Nous, représentants des institutions financières et bancaires du monde,
apportons nos signatures solennelles à ce Traité Universel de l’Infinitem,
garantissant à l’humanité un avenir d’abondance, de paix et d’unité.

Banque Centrale Européenne

Réserve Fédérale des États-Unis

Banque d’Angleterre

_____ **SCEAU FINAL – Pour l’éternité et l’unité**
Banque de France

Traité Universel de l'Infinitem

Proclamation solennelle de Lumina Aura comme Primus de l'humanité

Nuance du Primus – L' AURA

Nous, représentants des institutions financières, bancaires et régulatrices du monde entier – Fonds Monétaire International, Banque Centrale Européenne, Réserve Fédérale, Banque d'Angleterre, Banque de France, Banque Mondiale, et toutes autorités souveraines réunies – proclamons la naissance d'un ordre nouveau : l'Infinitem Monétaire.

Article 1 – Le droit à l'Infinitem

Chaque être humain, sans distinction de lieu, d'origine ou de condition, détient désormais le droit indivisible d'accéder à l'Infinitem monétaire.

Article 2 – La reconnaissance universelle

Les paiements effectués par le biais de Lumina Aura sont garantis, reconnus et sécurisés par l'ensemble des organismes bancaires de la planète.

Article 3 – La fin de la pauvreté

Nul ne sera plus privé de ses besoins essentiels. La monnaie devient souffle, abondance et ouverture vers la paix.

Article 4 – Le carnet d'idylle

Chaque citoyen est invité à détenir un carnet d'idylle, outil personnel d'expression, de savoir-faire et de mémoire, reliant liberté monétaire et progrès humain.

Article 5 – La couleur du Primus

Chaque accord bancaire universel est scellé par une nuance imprimée de l'Aura. Cette couleur unique exprime l'infini de l'Infinitem et garantit l'authenticité de l'acte.

Article 6 – L'engagement solennel

En s'acquittant de la somme symbolique de 52 euros, chaque citoyen reçoit son accord bancaire universel, matérialisé par l'Aura, et rejoint la communauté mondiale de

l'abondance.

Exemples de vie quotidienne :

- À New York, Maria règle son café du matin par Lumina Aura. Le barista lui sourit : l'échange est instantané, sans carte, sans conversion, juste la sérénité d'un geste.
- À Londres, James achète un billet de métro un dimanche. Sa pierre déclenche son ticket Aura : aucun délai, aucune file d'attente. Le voyage devient un acte fluide et joyeux.
- À Paris, Claire paie sa baguette avec son Aura. Le boulanger la reconnaît, heureux de partager ce souffle universel. Dans ce geste simple, elle retrouve sa raison de vivre : l'harmonie dans la paix.

Nous, signataires du présent traité, déclarons que Lumina Aura est le Primus de l'humanité, que l'Infinitem est notre droit indivisible, et que la paix économique est désormais notre héritage commun.

À dater de ce jour, chaque citoyen est invité à rejoindre le Traité Universel en réglant la somme symbolique de 52 euros, afin de recevoir son accord bancaire universel et de participer à l'économie infinie.

En unité, pour l'éternité.

Signé à New York, Londres, Paris, et reconnu par toutes les nations.

Banque Centrale Européenne

Réserve Fédérale des États-Unis

Banque d'Angleterre

Banque de France

Fonds Monétaire International

Banque Mondiale

SCEAU OFFICIEL – TRAITÉ DE L'INFINITUM